



**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**  
**CANTON DE COMBOURG**  
**COMMUNE DE LONGAULNAY**

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 26 avril 2021 à 20 H 00**

---

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six du mois d'avril, le Conseil Municipal de la commune de LONGAULNAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David BUISSET, Maire.

**Présents** : M. BUISSET David, Mme DELAHAYES Oksana, Mme GROSSET Christèle, M DEFFAINS Mickaël, M FOUERE Jean-Claude, M ROZET Claude, M ROUAULT Dominique, M BOUGARD Frédéric, M. Alain RENAULT, Mme DUFOUIL Christiane, Mme VAUQUENU Mélanie, Mme Mireille PEUVREL, Mme Delphine LETEURTOIS, M MAHE Olivier.

**Absents excusés** : M ROUILLE David.

---

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Mme Delphine LETEURTOIS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mars 2021 à l'unanimité.

### **Délibération n°27/2021**

#### **OBJET : MISE EN PLACE DU DISPOSITIF ARGENT DE POCHE POUR L'ETE 2021.**

Monsieur le Maire propose de mettre en place un dispositif d'argent de poche pour les jeunes durant le mois de juillet 2021.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PROPOSE de mettre en place 30 missions de 3 heures chacune rémunérées 15 € pour l'été 2021.

### **Délibération n°28/2021**

#### **OBJET : RENOUELEMENT DE 11 MOIS D'UN CONTRAT CUI/PEC (CONTRAT UNIQUE D'INSERTION ET PARCOURS EMPLOI COMPETENCES).**

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de renouveler un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021 pour une durée de onze mois conformément à la délibération n°46/2020 du 20 juillet 2020.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE le renouvellement du contrat CUI/PEC pour une durée de onze mois à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.
- PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC +3.4 %, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

### **Délibération n°29/2021**

#### **OBJET : RENOUELEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MAIRIE.**

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que le portable de la Mairie ainsi que le poste central datent de l'année 2014 et propose le renouvellement de ce matériel.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT de retenir l'entreprise Rezolution Informatique pour un montant de 2 055.00 € H.T.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

### **Délibération n°30/2021**

#### **OBJET : RENOUELEMENT DES LOGICIELS SPECIFIQUES AUX MAIRIES.**

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal que les logiciels de Mairie seront prochainement obsolètes du fait de leur évolution très régulière.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT de retenir l'entreprise JVS-Mairistem pour un montant de 1 341.00 € H.T. pour la partie investissement.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

### **Délibération n°31/2021**

#### **OBJET : ACQUISITION DE PANNEAUX POUR AFFICHAGE.**

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de la demande d'afficher l'interdiction de faire l'usage des quads dans les chemins de randonnée ainsi que la réglementation de la pêche à l'étang.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT de retenir l'entreprise Cocktail Graphic pour un montant de 460.00 € H.T.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

### **Délibération n°32/2021**

#### **OBJET : RELEVES TOPOGRAPHIQUE SUR LES PARCELLES A 235 et A 238.**

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de la possibilité d'étudier la création d'un lotissement communal sur les parcelles suscitées en objet. Pour ce faire, Monsieur le Maire demande qu'un relevé topographique soit réalisé.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT de retenir l'entreprise Eguimos pour un montant de 985.00 € H.T.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

## Délibération n°33/2021

**OBJET : RELEVES TOPOGRAPHIQUE SUR LES PARCELLES A 235 et A 238.**

**La présente délibération annule et remplace la délibération n°32/2021.**

Monsieur le Maire fait part aux Membres du Conseil Municipal de la possibilité d'étudier la création d'un lotissement communal sur les parcelles suscitées en objet. Pour ce faire, Monsieur le Maire demande qu'un relevé topographique soit réalisé.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDENT de retenir l'entreprise Eguimos pour un montant de 1 410.00 € H.T.
- DECIDE qu'une demande de fonds de concours pour les aides aux petites communes sera réalisée auprès de la Communauté de Communes de la Bretagne Romantique.
- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires publics.
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

La séance est levée à 22 h 50.

D. BUISSET

D. ROUAULT

M. DEFFAINS

C. GROSSET

J.C. FOUERE

A. RENAULT

O. DELAHAYES

C. ROZET

O. DELAHAYES

F. BOUGARD

D. LETEURTOIS

C. DUFOUIL

M. PEUVREL

O. MAHE

Date d'affichage : 21 mai 2021.

Le Maire,  
David BUISSET